

Genèse et transformations du régime sécuritaire turc

La critique de la transitologie ayant été faite ailleurs, on s'interrogera ici sur la place de la Turquie dans les catégories reçues de la science politique. Le coup d'Etat et la phase qui a suivi jusqu'aux élections sous contrôle de 1983 installent un régime autoritaire, avec des *fascist overtones* pour reprendre l'expression de Tanıl Bora (2000: 105). La similitude avec l'Amérique du Sud (Chili, Argentine) a souvent été relevée. Pour la Turquie, la situation se complique dès la fin des années 1980 avec le développement d'espaces de liberté, des élections réellement concurrentielles et la multiplication des nouveaux mouvements sociaux (femmes, droits de l'Homme, écologie, homosexualité). Pourtant, au même moment, le gouvernement mène une répression très dure – le plus souvent en dehors de tout cadre légal - contre la guérilla kurde. Plus troublant, le discours ultra-nationaliste et le rejet des identités minoritaires ne sont pas seulement le produit des institutions d'Etat, mais semblent avoir une audience beaucoup plus large (Seufert, Vorhoff, Yerasimos 2000). Et, au bout du compte, l'armée reste populaire. Si le schéma d'une libération progressive de la société contre l'Etat cadre mal avec les faits, ne serait-ce pas parce que le pouvoir n'est pas uniquement, ni même principalement, répression et interdiction, mais surtout production de dispositifs qui traversent l'ensemble du corps social (Foucault 1997) ?

Existe-t-il des idéal-types pouvant aider à conceptualiser cette situation ambiguë au regard des catégories classiques de la science politique (autoritarisme, totalitarisme, démocratie) ? Un tour de la littérature nous informe que ces régimes ont été décrits sous le nom d'*illiberal democracies* ou de *low intensity democracies* (Levitsky et Lucan 2002). Sous différentes variantes, l'idée centrale est de constater l'existence de régimes qui présentent un nombre de traits contradictoires au regard de la typologie des régimes, par exemple la coexistence d'un contrôle des médias et d'élections concurrentielles. Cette conceptualisation parce qu'elle se construit par référence à la démocratie, tend de notre point de vue à nier une positivité à ces régimes pour les considérer d'abord comme inachevés et instables.

L'étude du régime turc nous a conduit vers une autre hypothèse, celle d'un

“régime sécuritaire”, caractérisé par un discours sur la sécurité nationale et un dispositif institutionnel dominé par l’armée. D’autres pays connaissent ou ont connu ce type de régime, dont certaines logiques se retrouvent d’ailleurs au coeur des systèmes démocratiques (Dorronsoro à paraître). On s’interrogera d’abord sur la genèse du régime, puis les mobilisations et leur répression pour aborder en dernier lieu la transformation en cours depuis l’arrivée au pouvoir de l’AKP en 2002.

I Genèse du régime sécuritaire

La Turquie de 1980 présente toutes les caractéristiques d’une “crise multisectorielle” (Dobry 1986: 121 et suivantes). En particulier, l’imbrication de l’agenda politique et syndical contribue à une déssectorialisation de la vie sociale qui se manifeste par la multiplication des grèves politiques et les liens étroits entre partis et syndicats. En dehors de l’armée¹, les institutions, notamment la police et l’université, sont scindées par des appartenances politico-syndicales qui leur affaiblissent leur capacité à s’objectiver. Dans la première moitié de 1980, des groupes armés contrôlent certains territoires urbains et les victimes de la violence se multiplient (Bozarslan 1997). Dans ce contexte, le coup d’Etat du 12 septembre 1980 ne prend pas le pays par surprise. Les militaires avaient déjà clairement prévenu qu’ils ne toléreraient pas la montée de la violence (Demirel 1998). La plupart des acteurs sociaux attendaient, voire espéraient dans le cas de l’extrême droite et du

¹ L’armée a réussi à mettre en place des procédures de clôture efficaces. Elle n’est pas identifiée à un groupe social (comme en Amérique Latine), mais avec l’État. Le recrutement des officiers est d’ailleurs marqué par la forte présence des fils de fonctionnaires (près de 50 %). De plus, les réseaux de sociabilité des militaires turcs sont limités à d’autres fonctionnaires ou militaires. Cette homogénéité idéologique et sociale du corps militaire est assurée par la rigueur des procédures de recrutement et des purges régulières. L’institution enquête sur la famille (au moins jusqu’aux grands parents) et sur les relations sociales des candidats aux écoles d’officiers. Par la suite, la hiérarchie s’assure de l’absence d’infiltration politique : l’avancement des officiers est notamment contrôlé par le YAŞ (*Yüksek Aksari Şura*, Conseil militaire supérieur) qui écarte un certain nombre de dossiers douteux, une centaine chaque année depuis 1986 selon la presse, essentiellement des islamistes. De plus, l’armée s’est opposée avec succès à ce que les écoles d’*imam-hatip* puissent donner accès au concours d’officier.

patronat, une prise du pouvoir par les généraux. Les responsables politiques et syndicaux envisageaient cependant une interruption momentanée de leurs activités comme en 1960 ou en 1971. C'est probablement pourquoi, malgré l'emphase des discours révolutionnaires, aucun parti n'avait d'organisation clandestine, à l'exception du PKK dont le leader passe au Liban dès juillet 1979.

Or, la junte avait pour projet une réforme radicale de la société turque : l'élimination de la gauche, le passage à une économie libérale sur le modèle reaganien, l'éradication de tout mouvement identitaire (kurde notamment). Cet agenda, on aurait tort de l'oublier, a été en partie réalisé. Quelques chiffres indiquent l'ampleur de la répression: 650 000 personnes détenues, 210 000 procès ouverts, 30 000 opposants réfugiés à l'étranger (TIHV 1996: 19 et suivantes). Des milliers d'enseignants ont été chassés de la fonction publique (Özen 2002), des dizaines de milliers de livres brûlés et un millier de films interdits. Les journaux ou les universités étrangères ont accueilli toute une génération d'intellectuels qui n'avaient plus de place dans les universités turques. Enfin, la dissolution des syndicats et une réforme du droit du travail très défavorable aux salariés a permis une chute brutale des salaires (Akkaya et Çetik 1999).

On fait ici l'hypothèse que la violence déployée avait pour objet la transformation de l'habitus politique d'une génération par une brutale réaffirmation de la force des institutions. Ainsi, la torture systématique dans les prisons (TIHV 1996, Sevgat 1999) ne s'explique pas par la recherche de renseignements - les militants étaient tous connus de la police -, mais par la volonté d'installer une peur physique de l'Etat. Dans le même sens, la dissolution des partis et des associations a eu pour objectif de casser la mémoire institutionnelle des organisations et de faire disparaître les lieux de transmission de l'expérience militante. La dépolitisation par le désengagement est la conséquence espérée de ces mesures, d'autant que le discours libéral de la période Özal incite par ailleurs les anciens militants à se reconvertir dans les affaires. Mais, si le désengagement est net par rapport aux années 1970, on constate deux phénomènes contraires. Premièrement, quelques réseaux militants se reconvertissent, notamment dans le culturel au sens large, ainsi des militants d'extrême gauche passent à l'alévisme (Massicard 2005). Deuxièmement, certains

groupes se radicalisent et entreprennent une lutte armée contre l'Etat, alors que la violence dans les années 1970 est principalement dirigée contre d'autres groupes. C'est notamment le cas de l'extrême gauche et surtout du PKK (Cigerli et Le Saout 2005).

La double commande institutionnelle

Au moment d'opérer le retour à la vie civile après les coup d'Etat, les militaires ont systématiquement été confrontés à l'autonomie du politique. Le vote d'une nouvelle constitution (après le coup d'Etat de 1960 et celui de 1980) ne suffit pas à changer le personnel et les pratiques politique. De plus, les militaires n'ont jamais pu imposer le résultat des élections. Cette résistance des électeurs n'est pas un phénomène nouveau : déjà, en 1961, les militaires soutenaient le CHP, mais c'est l'Adalet Parti (successeur du Demokrat Parti) qui l'avait emporté. De même, en 1971, les militaires appuyaient les partis du centre et c'est le CHP qui avait remporté les élections de 1973. Après le coup d'État de 1980, les militaires n'ont pas réussi à imposer leurs candidats, bien que les généraux, sous la direction de Kenan Evren, aient dissout les partis (pour la première fois dans l'histoire moderne de la Turquie), interdit la vie publique à des hommes politiques pour 5 à 10 ans, empêché la formation de certains partis et éliminé en moyenne 20 % des candidats aux élections. S'il est clair qu'il y a eu un soutien populaire réel à l'intervention du fait de la violence politique, les électeurs n'ont jamais ratifié les choix des militaires et la victoire d'Özal n'avait été ni prévue, ni souhaitée, par Evren (Çavdar 1996: 273 et suivantes).

Tirant les leçons des échecs passés, la junte a imposé un système institutionnel pour préserver son pouvoir au-delà du retour à la vie civile. En pratique, l'institution permettant le contrôle du jeu politique est le MGK (*Milli Güvenlik Kurulu*, Conseil de Sécurité Nationale), instauré par l'article 118 de la Constitution de 1982, qui reprend en partie une disposition de la Constitution de 1961 (Balcı 1998 : 60). Cette institution, *de facto* aux mains des militaires, réunit le Président, le Premier ministre, quelques ministres, les principaux membres de l'État-major et le directeur du MIT (*Milli İstihbarat Teşkilatı*, Organisation de renseignement national). Le secrétaire

général est un général désigné par le chef d'État-major et les décisions, parfois secrètes, ne sont jamais susceptibles d'appel. Le MGK peut "conseiller" le gouvernement sur pratiquement tous les sujets, la politique étrangère, l'éducation ou la lutte contre la criminalité. Ainsi, l'offensive lancée contre la coalition gouvernementale Refah-DYP est passée par une résolution du MGK sur l'éducation et la lutte contre la réaction religieuse (*irtica*) le 28 février 1997, entraînant la chute du gouvernement Erbakan, puis l'interdiction du Refah en 1998. Loin d'être une simple instance de conseil, le MGK dispose alors d'une administration nombreuse et du droit d'intervenir directement auprès des ministres, ce qui en fait un véritable gouvernement parallèle. C'est seulement au moment de la réforme du MGK à l'été 2003 que l'étendue de ce système a été révélé par les médias.

Le contrôle de l'armée sur la vie politique a été facilité par la structure du champ politique. En Turquie, les partis politiques sont généralement des organisations clientélistes dont les chefs contrôlent les ressources et se comportent de façon autocratique. La très grande volatilité de l'électorat - le DSP passe de 22,2% à 1,2% des voix entre 1999 et 2002 - indique un rejet systématique des partis ayant exercé des responsabilités gouvernementales. En conséquence, les députés sont assez rarement réélus, en dehors de quelques notables bien implantés et une carrière politique se réduit souvent à un passage relativement bref à la TBMM (*Türkiye Büyük Millet Meclisi*, l'Assemblée Nationale), avec la tentation de rentabiliser son passage par des moyens illégaux. 104 députés étaient l'objet de procédures (au stade parlementaire) pour différents motifs, de l'assassinat au détournement de fonds à la fin des années 1990 (Dorronsoro et Massicard 2004). Le faible engagement idéologique de beaucoup de députés explique par ailleurs les fréquents changements de parti. De plus, la fragmentation de l'électorat se poursuit au cours des années 1990 malgré le barrage des 10% qui aurait dû en théorie freiner la dispersion (Massicard 2003). Les gouvernements de coalitions sont fragiles et incapables de mener des politiques cohérentes, notamment sur un plan économique, ce qui alimente en retour le discrédit du politique. Une enquête chez les jeunes, dont les résultats sont typiques des années 1990, indique que les partis politiques viennent en dernière position avec 13,5 % des opinions pour la confiance exprimée dans les institutions

(*YeniYüzyıl*, 28 juillet 1998).

La méta-idéologie sécuritaire

Après 1980, les militaires ont instrumentalisé l’islam – avec l’appui des Etats-Unis - dans le but tactique de s’opposer aux discours gauchistes et parce que beaucoup d’officiers, originaires des classes moyennes et des petites villes anatoliennes, reconnaissaient la légitimité d’une pratique religieuse². La synthèse turco-islamique (*türk-islam sentezi*), qui identifie les valeurs turques et islamiques, est donc devenue le discours officiel du *Diyanet İşleri Bakanlığı* (Ministère des Cultes) avec, il est vrai, beaucoup de nuances à l’intérieur de l’institution³. L’article 241 de la Constitution de 1982 prévoit par exemple des cours de religion obligatoires, qui sont en fait des cours d’éducation religieuse sunnite et des tentatives pour convertir les alévis au sunnisme sont attestées. Dans les livres scolaires, la civilisation turque est présentée comme ayant été “prédisposée” à l’islam du fait de ses caractéristiques intrinsèques (par exemple ÖSS-ÖYS Hazırlık 1996 : 63). Ce discours officiel, porté notamment par le chef de la junte devenu président de la république, Kenan Evren, va cependant être victime de son succès avec la montée de l’islam politique dans les années 1990. L’islam politique, historiquement opposé au kéralisme, est alors perçu comme une autonomisation dangereuse du religieux par rapport à l’Etat. En effet, la laïcité turque fonctionne sur le principe inverse de celle qu’on connaît en France, l’enjeu en Turquie est bien le contrôle du religieux par l’Etat et non la séparation entre les deux sphères d’activité (**Bilici** ?). Ainsi, un des motifs de dissolution d’un

² Au début des années 1970, les officiers sont originaires à 43 % des villes entre 20 et 200 000 habitants (Kislali 1974). Certains généraux du coup d’État de 1960, Gürsel notamment, observaient publiquement le jeûne. On voit la différence avec le recrutement surtout urbain des élites kéralistes des premières décennies.

³ Ce discours se trouve également relayé par les sociétés (*cemaat*) héritières des confréries religieuses comme les Nurcu ou les Suleymancı, où les *ülküciü* sont nombreux depuis les années quatre-vingt. Quelques idéologues de la synthèse turco-islamique sont, paradoxalement, originaires du Sud-Est, le plus connu étant Ahmed Arvasi (1932-1988) (Copeaux 1998 ; Kavuncu 1992), écrivain et éditorialiste du journal *Türkiye*, de la même famille que *shaikh* Abdulhakim Arvasi, maître spirituel de l’intellectuel turc Necip Fazil Kısakürek.

parti politique, le DEP (**Demokratik Parti**), tenait entre autres choses à son programme qui proposait la suppression de l'administration des cultes (Öktem 1999: 1178). Face au courant islamiste, l'armée va opérer un changement radical et se poser en défenseur de la laïcité kémaliste.

Mais, que l'idéologie du moment soit la synthèse turco-islamique ou le laïcisme moderniste, la légitimation du régime repose d'abord sur la sécurité nationale (*milli güvenlik*), qui ne se présente pas ouvertement comme une idéologie, mais comme l'expression de la rationalité particulière liée aux contraintes de sécurité. Discours dominant des institutions jusqu'à la fin des années 1990, cette méta-idéologie constitue une contrainte discursive pour tous les acteurs de la vie politique. Inspirant un "consensus obligatoire" (Copeaux 2000) ou une "mythologisation de la sécurité nationale" (Cizre 2003), ce concept justifie un regard sécuritaire dans tous les domaines de l'activité sociale : l'information, les partis politiques, l'enseignement, etc. L'envers du concept de sécurité nationale, le terrorisme, connaît une dilatation semblable et finit par désigner dans les médias un ensemble extrêmement varié de phénomènes, catastrophes naturelles ou résultat de comportements sociaux (accidents de la route, violence dans les stades, etc.).

Envisager les principales questions sociales et politiques à partir de cette grille de lecture implique notamment la recherche d'un ennemi intérieur, en relation éventuellement avec des puissances étrangères, qui travaille à la destruction de la nation. Au nom de l'intérêt national, toute opposition tend à être stigmatisée comme une trahison et l'accusation de séparatisme (*bölücülük*) prend une place centrale dans la disqualification des protestations. Ainsi, le PKK est-il accusé d'être infiltré par des Arméniens et les écologistes de Bergama de faire le jeu des puissances étrangères (Hablemitoğlu). La question des identités minoritaires est ici démonstrative. Historiquement, le nationalisme turc s'est construit autour des turcs sunnites, niant les identités autres (Kurdes, alévis etc.). Ce discours nationaliste, même s'il reste présent, a été remis en cause dans la période Özal par la reconnaissance de la diversité ethnique de la Turquie, en raison notamment de la situation internationale (première guerre d'Irak). La réception du travail collectif sous la direction de Peter Andrews (Andrews 1989) sur les ethnies en Turquie est symptomatique de ce changement de

perception et aujourd'hui les médias font largement référence à la " mosaïque ethnique turque " (Besson 1998 a). Pour autant, les mobilisations identitaires n'ont pas gagné en reconnaissance et, sans même parler des Kurdes, l'alévisme a des difficultés à se faire reconnaître comme mouvement légitime.

Le discours des institutions est diffusé par l'intermédiaire des livres scolaires (ÖSS-ÖYS Hazırlık 1986 : 393) et des médias, d'ailleurs soumis à une censure stricte sur certains sujets⁴. Pour ces raisons, le discours sécuritaire semble avoir été largement diffusé et représente une grille spontanée d'interprétation. Jusqu'au tournant de la fin des années 90, la crainte du " terrorisme " est largement répandue : l'" anarchie " et la " terreur " viennent en tête des préoccupations des jeunes Turcs avec 23 % de réponses et juste avant les problèmes économiques (19,3 %) (*YeniYüzyıl*, 28 juillet 1998). Ces réponses, confiance dans les institutions et crainte du " terrorisme ", sont récurrentes dans tous les sondages et pour tous les groupes d'âges et tendent à montrer que le discours sécuritaire structure les perceptions de la population. L'effet de légitimation pour le régime vient directement de cette peur du chaos et toutes les enquêtes par sondage d'opinion montrent une forte confiance dans les institutions étatiques. Chez les jeunes, l'armée vient en première place des institutions pour la confiance accordée (75 %), puis la présidence (58,9 %), la cour constitutionnelle (57 %), la police (54,7 %) (*YeniYüzyıl*, 28 juillet 1998). Sur des sujets liés à la sécurité, notamment la politique extérieure, l'adhésion de l'opinion aux institutions est très élevée.

Répression et contestations

A la différence d'un régime autoritaire classique, les mobilisations sociales et politiques sont possibles en Turquie, mais se réalisent dans des conditions

⁴ La censure des médias en Turquie est légalement exercée par le RTÜK (*Radio Televizyon Üst Kurulu*), créée par une loi de 1994 (Sağnak 1996 : 247), qui inflige régulièrement des sanctions contre les télévisions ou les radios dont les programmes ont été jugés inconvenants d'un point de vue moral ou politique (atteinte à l'armée ou à la famille par exemple). Le gouvernement a également imposé une terminologie particulière aux médias pour décrire le PKK et ses activités.

particulières, notamment du point de vue de la répression et du cadrage des mobilisations (Dorronsoro 2005).

La répression

Des dispositions juridiques, appuyées par une jurisprudence peu libérale, posent des limites strictes aux mobilisations. Les procureurs et les juges des DGM (*Devlet Güvenlik Mahkemesi*, Cour de sûreté de l'État) sont soumis à leur hiérarchie politique et ont largement intériorisé le discours sécuritaire. Un nombre de dispositions constitutionnelles ou légales ont été utilisées pour réprimer la liberté d'expression⁵. La Cour Constitutionnelle turque a notamment validé une interprétation nationaliste de la Constitution qui tend à écraser les droits individuels au profit de l'Etat, ce qui interdit par exemple de proposer une organisation fédérale sous peine de poursuites (Öktem 1999). Par exemple, Akin Birdal, le président d'İnsan Hakları Derneği (Association des Droits de l'Homme), a été emprisonné à plusieurs reprises en raison d'accusation de séparatisme.

Le MGK a utilisé les juges pour mener de véritables guérillas juridiques contre les organisations défendant les droits de l'Homme, les partis hors-système, les médias. Les partis nationalistes kurdes ont été dissous à de nombreuses reprises. Au

⁵ Jusqu'aux réformes récentes, deux articles interdisaient, sans la nommer, la langue kurde et sa diffusion écrite : Article 26 : “ Aucune langue interdite par la loi ne peut être utilisée dans l'expression et la diffusion des opinions. Les écrits, les imprimés, disques, enregistrements sonores, films et tout autre moyen et support contrevenant à cette loi doivent être saisis par décision du juge, suivant les règles de la procédure, ou dans les cas où un retard serait préjudiciable sur ordre de l'autorité habilitée par la loi ”. Article 28 : “ La presse est libre, elle ne saurait être censurée. La création d'une société d'édition ne nécessite ni autorisation ni dépôt de garantie financière. Nul ne peut publier dans une langue interdite par la loi. L'État garantit la liberté de presse et d'information. La liberté de presse est limitée par les dispositions des articles 26 et 27 de la constitution (...). ” D'autres articles, par leur rédaction très vague, sont utilisés pour réprimer les opinions politiques, par exemple l'article 141-4 : “ Ceux qui, par des considérations de race, visent à supprimer partiellement ou totalement les droits publics reconnus par la Constitution ou tentent de créer ou créent ou organisent ou orientent et dirigent des organisations visant à anéantir ou à affaiblir les sentiments nationaux ou bien ceux qui les guident dans cette voie sont passibles de huit à quinze ans de réclusion criminelle ”.

DEP, interdit par une décision de la Cour Constitutionnelle en 1993, a succédé le HADEP, fondé en mai 1994, puis interdit en 1997. Six députés du DEP (sur les 17) ont été condamnés à de lourdes peines en 1994 et relâchés seulement récemment sous pression de l'Union Européenne. Hadip Dicle, son président du DEP, avait défini le PKK comme un "parti politique armé" et soulevé l'indignation des médias après un attentat contre des officiers de police à Istanbul en parlant "d'acte de guerre". De même le Refah s'est vu interdire, puis le Fazilet, ce qui a précipité la recomposition politique de la mouvance islamiste historique avec la formation de l'AKP actuellement au pouvoir.

La répression a aussi des formes illégales. La torture dans les commissariats était fréquente et les recours contre la police très aléatoires, même pour des journalistes, *a priori* plus influents qu'un citoyen ordinaire (affaire Göktepe par exemple). Les intimidations et les assassinats visant les journalistes ont fait de la Turquie un des pays les plus dangereux pour l'exercice de cette profession (voir les rapports successifs de Reporters Sans Frontières). La très nette diminution des cas de torture quand le gouvernement turc a dû céder aux demandes de l'Union européenne, montre d'ailleurs que ces pratiques n'avaient rien d'inévitables, ni bien sûr rien de "culturel".

Enfin, des organisations gouvernementales comme le MIT ou le JITEM (services secrets de la gendarmerie) ont mené des opérations de répression extra-judiciaires (enlèvements, assassinats, extorsion de fonds, etc.). De plus, des organisations illégales, islamistes ou d'extrême-droite ont été utilisées pour liquider des milliers d'opposants réels ou potentiels. Par exemple, des bandes (*çete*) liées à l'extrême droite et à la mafia ont joué leur rôle dans la contre-guérilla au Kurdistan. Le scandale de Susurluk en 1996 a mis en évidence ces liens entre l'appareil d'Etat (notamment Mehmet Agar, ancien chef de l'Emniyet et ministre de l'Intérieur), la mafia et l'extrême droite⁶.

⁶ La personnalité d'Abdullah Çatli est emblématique de ces réseaux. Militant de l'extrême droite *ülküücü* depuis les années 70, ce dernier est responsable de l'assassinat de militants de gauche dans les années 70, puis passe en Europe après le coup d'Etat de 1980 où il est arrêté deux fois pour trafic de drogue. Très proche de l'auteur de l'attentat contre le pape en 1981, il sera pourtant utilisé par l'Etat turc pour réaliser des attentats anti-arméniens en représailles contre les actions de l'ASALA, puis actif dans la contre-insurrection, chargé notamment de

C'est certainement dans le Sud-Est que cette répression a été la plus brutale. Si le gouvernement n'a pas pu empêché la formation des partis nationalistes kurdes, les assassinats d'élus ou de militants ont été nombreux. Le DEP a même dû renoncer à participer aux élections législatives de 1994 en raison des assassinats de ses candidats et de ses militants (cinq attentats à la bombe contre ses locaux et 50 assassinats en quelques mois), avec notamment le meurtre de Mehmet Sincar, député du DEP à Batman, le 4 septembre 1993 et la tentative d'assassinat contre Leyla Zana, venue à ses funérailles. Les intellectuels, par exemple l'écrivain Musa Anter assassiné en 1992, et les journalistes n'ont pas été épargnés. Les assassinats par des inconnus (*faili meçhul*) ont été un des moyens utilisés par les forces de sécurité pour décourager, de façon préventive, toute tentative de la population pour s'organiser (TBMM). Ainsi, la branche Ilim du Hizbullah a été manipulée par le gouvernement pour assassiner les militants nationalistes kurdes. Dans une ville comme Batman, entre 1990 et 1994, la branche locale de l'IHD a compté plusieurs centaines de victimes dont la plupart sont imputables à ce mouvement.

Les mobilisations

Le répertoire d'action a évolué de façon complexe. Largement pris au dépourvu par la violence de la répression née du coup d'Etat de 1980, les entrepreneurs en mobilisation ont progressivement acquis une compétence qui leur a permis d'adapter leur répertoire d'action aux nouvelles réalités.

En premier lieu, la réglementation a favorisé la diffusion de certaines modalités d'action, par exemple des conférences de presse ou les pétitions pour contourner l'interdiction des manifestations ou les violences policières. Des façons de faire, par exemple les sittings des mères de disparus sont directement inspirés d'actions ayant eu lieu dans d'autres pays.

En second lieu, il faut constater la prégnance du cadrage sécuritaire au sein des mouvements contestataires. En effet, pour éviter d'être disqualifié et pour s'attirer

l'assassinat des hommes d'affaires kurdes soupçonnés de financer le PKK (Bozarslan 1999).

des soutiens militants ou médiatiques, les mobilisations tendent à respecter les contraintes discursives du discours sécuritaire. Comme l'a par exemple montré Toumarkine (2005), les mouvements écologistes posent généralement un cadrage nationaliste de leurs revendications. De même, le discours kurde apparaît souvent comme une reprise, parfois inversée, du nationalisme turc qu'il combat.

La troisième particularité tient à l'importance du transnational qui est devenu un élément central des mobilisations. Il faut y voir l'effet cumulé de l'importance des communautés turques à l'étranger et de la candidature turque à l'UE. Ainsi, les mouvements des droits de l'Homme (notamment İnsan Hakları Derneği, Mazlum-Der) jouent sur l'impact international de leurs rapports, relayés par les institutions proches comme la FIDH et Amnesty International. La naissance même d'une mobilisation et son développement naît de l'interaction complexe entre les différents acteurs, locaux, nationaux et internationaux. L'inscription dans des réseaux transnationaux a deux conséquences potentielles : un changement des objectifs de l'organisation et l'autonomisation de mobilisations initialement solidaires en Turquie et à l'étranger. Dans certains cas, ce phénomène opère une véritable redéfinition du mouvement social, au-delà d'une dimension purement tactique. Par exemple, le syndicat KESK est amené en raison de son insertion dans un réseau européen à modifier ses objectifs et son répertoire d'action de façon substantielle (Öngün 2005). Enfin, la violence, y compris contre soi, a marginalisé l'extrême gauche, qui n'a pas réussi à mobiliser de façon significative au moment des grèves de la faim de 2000. Le cas du PKK montre la possibilité de reconversion des militants dans des organisations légales et aussi la continuation des opérations armées par de petits groupes dans une région comme Tunceli.

Quelle est maintenant l'efficacité des protestations ? Pour ce qui est de la dimension substantielle, nous n'avons pas de données qui permettent de vérifier la sensibilité de l'Etat aux mobilisations. En revanche, on sait que certains répertoires sont efficaces et d'autres non. En première analyse, l'Etat turc est particulièrement résistant aux demandes qui jouent sur le nombre et la violence contre soi. Après des dizaines de morts par grève de la faim, le gouvernement n'a pas ouvert de négociations sérieuses avec les prisonniers et le mouvement a fini par s'éteindre

progressivement. La « politique du nombre » ne fonctionne pas non plus : les manifestations des classes moyennes du printemps 2000 en réaction à la crise économique, pourtant massives, n'ont pas eu de résultats concrets. Les actions qui réussissent largement en Europe (grèves de la faim, manifestations massives dans la rue) ont un impact différent en Turquie où la présence en force ou spectaculaire dans l'espace public ne signe pas le succès d'une revendication. La nature des réponses est également révélatrice du système politique. Le système politique n'articule pas les demandes et la redistribution des ressources se fait de façon particulièrement opaque. Les groupes de pression, les réseaux de toutes sortes pénètrent le système institutionnel de façon spectaculaire. La forte inflation en Turquie est peut-être un signe de cette incapacité du système à articuler les demandes.

L'évolution du régime

La question d'une sortie du régime sécuritaire se pose, probablement pour la première fois depuis les années Özal. Rappelons en premier lieu, la nature du changement et ses limites. La Turquie a vu ces dernières années une série de changements législatifs qui ont un effet cumulatif. La peine de mort a été abolie, le droit de la famille réformé dans un sens plus égalitaire et, de façon générale, la mise aux normes européennes se traduit par un chantier législatif permanent. Les réformes interviennent donc au niveau légal, mais modifient également l'équilibre des institutions. Une des principales demandes européennes est en effet un rôle moins important pour les militaires, ce qui a été engagé avec la réforme le Conseil national de sécurité (secrétaire civil et périodicité moindre des réunions) en 2003. Le MGK a vu son fonctionnement considérablement modifié: son secrétaire général est désormais un civil, les réunions, qui étaient mensuelles, se tiennent tous les deux mois et le vice-Premier ministre et le ministre de la Justice deviennent membres du MGK, ce qui renforce le nombre des civils face aux militaires. Ses décisions ne lient plus le gouvernement. Juridiquement parlant, elles n'ont jamais été obligatoires, mais le principe en est réaffirmé et le rapport de force est désormais plus favorable aux

civils. Des généraux, notamment le dernier secrétaire général militaire du MGK, Tuncer Kilinc, ont sévèrement critiqué ces mesures, qui risquent selon celui-ci d'affaiblir la sécurité nationale. Si le gouvernement peut espérer se dégager progressivement de la tutelle des généraux, le contrôle de l'institution militaire par les civils est un objectif difficilement réalisable à court terme. L'institution militaire reste de facto autonome et le ministre de la Défense n'a aucune prise sur les nominations ou l'orientation générale de son ministère.

Le régime turc a donc évolué sous une série de contraintes, dont le poids respectif, comme c'est souvent le cas dans les sciences sociales est difficile à pondérer. Le schéma qui se dégage est celui d'une perte de soutiens: le patronat prend progressivement ses distances avant de mettre son poids dans le camp des réformistes du système, les intellectuels réorganisés etc. Dans ce contexte, la dynamique européenne, conjuguée avec les élections de novembre 2002, vont conduire à une rupture du système. Les équilibres politiques ont changé suite aux élections du 3 novembre 2002 et à l'arrivée d'un gouvernement homogène AKP, issu de la mouvance islamiste, mais qui a repris à son compte le projet européen de la Turquie.

La fin de l'alliance avec le patronat

On se contentera ici de mentionner une approche possible, centrée sur les grands groupes industriels, réunis au sein du TÜSIAD. Ceux-ci ont œuvré de façon extrêmement efficace dans le sens d'une libéralisation du régime dans les années 90, après avoir auparavant soutenu, ou accepté passivement, les différentes interventions militaires. En dehors même du danger révolutionnaire, la répression anti-syndicale et la baisse sévère des salaires après le coup d'Etat a été un profit immédiat pour le patronat, ce qui explique cette attitude. Le changement ultérieur d'orientation des grands groupes est plus fondamentalement lié au passage d'une économie fondée sur la substitution des importations, avec des liens très forts entre l'Etat et ces groupes, à un modèle plus ouvert basé sur l'exportation. Dans ce cadre, les relations, notamment avec l'Union Européenne deviennent centrales, alors même que l'opacité et la relative imprévisibilité des prises de décision est en soi un coût pour les acteurs économiques.

Le régime sécuritaire a un surcoût économique, l'autonomie du champ sécuritaire coûte cher. Les dépenses liées à la défense représenteraient aujourd'hui officiellement un peu moins de 10% du budget, environ 2,2% du PIB, mais les dépenses totales liées à la défense pourraient être de l'ordre du double⁷. Alors que, dans l'ensemble, les fonctionnaires turcs sont plutôt mal payés, les militaires font exception. L'institution militaire détient en effet des positions économiques importantes, comparables par exemple à celles de l'armée pakistanaise. Dès les années 1960, l'armée a pris le contrôle d'un réseau d'entreprises qui ne sont pas strictement limitées à l'armement (Vaner : 1987) et reste par ailleurs le premier propriétaire foncier du pays. Cela explique en partie la réticence de l'armée face à certains programmes de privatisation et, plus généralement, à une rationalisation économique qui mettrait en danger ses intérêts. Enfin, la reconversion des anciens officiers à l'université ou dans les entreprises est facile et consolide l'influence de l'institution. La position de force de l'armée dans le système politique lui a également permis, à la différence des autres armées de l'OTAN, de refuser toute coupe dans son budget pour les prochaines années.

La dynamique européenne

En premier lieu, l'érosion du régime sécuritaire tient d'abord aux pressions extérieures (UE, FMI) et aux lobbies (TÜSIAD etc.) connectés sur l'international, plus qu'aux mobilisations qui paraissent largement incapables de modifier les règles du jeu. Les pressions du FMI et de l'UE militent très efficacement pour une sortie douce du régime sécuritaire. La vague de réformes liées à la candidature européenne n'a pas eu d'impact que cosmétique.

L'obligation du gouvernement turc de se plier, au moins formellement, à la norme internationale en matière de "gouvernance" a permis aux mouvements de contestation de faire pression sur l'État. De façon générale, la comparaison est

⁷ *White Paper-Defence/Beyaz Kitap*, Ministère de la défense, 1998. En fait, les dépenses réelles seraient de 30 à 40% du budget (*Cumhuriyet*, 18.05.03). Le calcul est rendu difficile par le fait que l'armée contrôle une des premières holding du pays (OYAK).

constante (dans le débat interne) entre les pratiques turques et occidentales. A titre peut-être moins anecdotique qu'il n'y paraît, la fin des contrôles de virginité pour les jeunes filles mineures a été justifiée par le respect des normes européennes (Conseil de l'Europe) (*en* 1998). Le mouvement des Droits de l'Homme (notamment İnsan Hakları Derneği⁸, Mazlum Der etc.) peut avoir un rôle important par la publication de rapports, bien relayés par les institutions proches comme la FIDH et Amnesty International⁹.

De même, les islamistes utilisent de façon croissante la thématique des droits de l'Homme et de la démocratie pour contrer la politique de répression dont ils sont victimes. Au sein des organisations de défense des Droits de l'Homme, les islamistes sont présents, par exemple avec Mazlum Der (voir aussi la revue *İnsan adına*, qui tente de dissocier la thématique des droits de l'Homme du thème de l'occidentalisation). De plus, après l'interdiction du Refah, les membres du parti dissous tentent d'obtenir la condamnation de la Turquie devant la cour européenne des Droits de l'Homme.

Les élections de novembre 2002

Les élections de 2002 sont l'aboutissement des dynamiques notées plus haut : coalition parlementaire sans cohésion, et finalement discrédit marqué des partis. Ce contexte explique les tentatives pour entrer dans le champ politique de nouveaux acteurs (par exemple Cem Uzan). La véritable rupture tient finalement au jeu institutionnel, à la prime au parti majoritaire qui permet à l'AKP de prendre les deux tiers des sièges avec un nombre de voix d'un tiers. L'effondrement des autres partis, polarise le jeu politique entre l'AKP et le CHP introduit donc unélisibilité et permet

⁸ Ce mouvement est né en 1986 de l'initiative de 200 parents de prisonniers. Le mouvement, qui recrute beaucoup de ses cadres chez les anciens communistes (TIP) ou les nationalistes kurdes, compte aujourd'hui plusieurs milliers d'adhérents. Akin Birdal, ancien membre du TIP à Mersin, et plus localement des Kurdes nationalistes, souvent liés à l'HADEP.

⁹ Pour une histoire du mouvement des Droits de l'Homme en Turquie voir Anar (1996).

surtout à l'AKP, qui a repris à son compte le projet européen, d'être en position de force par rapport aux militaires.

Pourtant, si l'on regarde le rapport de force politique, on constate que deux des principaux partis d'opposition, le DYP et le MHP, sont liés au mode de gouvernement des années 90. Le leader du DYP, Mehmet Agar, est ainsi un des acteurs clés du scandale de Susurluk, et les liens du MHP avec les bandes sont connus. Le fait qu'un des principaux acteurs du système des bandes, Mehmet Agar soit aujourd'hui leader du DYP montre que la rupture n'est que relative. On peut donc envisager le maintien de ce registre (et la question du maintien de logiques sécuritaires au sein de nos régimes se trouve posée, loin d'être un régime de transition, la Turquie serait alors plutôt un régime d'avenir).

Conclusions

Trois conclusions se dégagent de cette réflexion. Premièrement, la transformation du régime turc n'est que marginalement due aux mobilisations démocratiques centrées sur les droits de l'Homme ou l'écologie etc. L'explication par l'affaiblissement des soutiens (patronat notamment) et les pressions extérieures paraît plus convaincante.

En second lieu, on peut s'interroger sur l'ambivalence de la construction européenne, qui a servi de levier aux mouvements contestataires et dans le même temps a de fait imposé des changements législatifs significatifs qui ne sont pas uniquement cosmétiques (sauf peut-être pour la question kurde). En effet, le Parlement turc se trouve largement dessaisi de son droit de discussion à partir du moment où l'acquis communautaire s'impose pratiquement sans discussion. Dans celles-ci la norme européenne tend à devenir la norme absolue.

En dernier lieu, on peut constater le maintien d'un discours sécuritaire, porté en dehors des institutions par des partis politiques, des médias et des individus sous forme de théorie du complot, de crispations identitaires, d'ultra-nationalisme. La crédibilité du discours sécuritaire a probablement diminué après le cessez-le-feu unilatéral du PKK et la crise économique de 2000. Il est ainsi symptomatique que ce

thème ait été peu développé pendant la campagne électorale de 2002. Mesut Yilmaz, alors président de l'ANAP et numéro deux du gouvernement, a brisé un véritable tabou au sein des partis de gouvernement (le 4 août 2002, lors de la convention de son parti) en critiquant ouvertement ce concept. Pourtant, ce discours garde une pertinence et structure nombre de discours critiques ou revendicatifs¹⁰. On constate donc une autonomisation du discours à la fois par rapport aux institutions qui l'ont porté et au contexte qui l'a vu émerger.

¹⁰ Au printemps 2005, deux incidents ont eu lieu (à Mersin et Trabzon) concernant le drapeau turc. A Mersin, des jeunes kurdes ayant tenté de brûler le drapeau turc ont été qualifiés de pseudo-citoyens par un général, à Trabzon, des militants d'extrême gauche ont manqué d'être lynché par une foule qui les soupçonnait à tort d'avoir brûlé des drapeaux. En réaction contre l'attitude ambiguë du gouvernement et des médias, des intellectuels ont lancé une pétition dans les journaux (le 11 avril).

Bibliographie

- Ahmad, Feroz, “ The State and Intervention in Turkey ”, *Turcica*, tome XVI, 1984.
- Andrews, Peter Alford, *Ethnic Groups in The Republic of Turkey*, Wiesbaden, 1989.
- Aral, Berdal, “Dispensing with Tradition ? Turkish Politics and International Cociety during the Özal Decade, 1983-93”, *Middle Eastern Studies*, vol 37, n°1, January 2001, pp. 72-88.
- Balcı, Muharrem, *MGK ve Demokrasi*, Yöneliş Yayınları, 1998.
- Besson, Frédérique-Jeanne, (a) “ Turcité ethnique, turcité citoyenne. Le choc des représentations après la découverte par la Turquie d’un monde turc ”, in *La Turquie entre trois mondes*, M. Bazin, S. Kançal, R. Perez, J. Thobie, Varia Turcica XXXII, L’Harmattan, 1998.
- Bilici, Faruk, “Islam et modernité et éducation religieuse en Turquie”, in Vaner, Semih (dir.), *Modernisation autoritaire en Turquie et en Iran*, L’Harmattan, Paris, 1991, pp. 41-60.
- Bora, Tanıl, “ Profesionnal Chambers and Non-Voluntary Organizations” in Seufet, Günter, Vorhoff Karin, Yerasimos, Stefanos, *Civil Society in the Grip of Nationalism*, Orient Institut et IFEA, 2000, pp. 99-142.
- Bozarslan, Hamit, “Le chaos après le déluge ? Notes sur la crise turquie des années 70”, *Cultures et Conflits*, n°24-25, 1997.
- Bozarslan, Hamit, “Le phénomène milicien: une composante de la violence politique en Turquie des années 1970”, *Turcica*, 31, 1999, pp. 185-243.
- Bozarslan, Hamit, *Network Building, Ethnicity and Violence in Turkey*, The Emirate Center for Strategic Studies and Research, 1999.
- Brown, James, “The Military and Society : The Turkish Case”, *Middle Eastern Studies*, 25, 3, 1989.
- Çavdar, Tevfik, *Türkiye’nin Demokrasi Tarihi 1950-1995*, Imge Kitapevi, 1996.
- Çetik, Mete et Akkaya, Yüksel, *Türkiye’de Endüstri İlişkileri*, Istanbul, Friedrich Ebert Stiftung/ Tarih Vakfi, 1999.
- CHP, *Doğu ve Güneydoğu ön Rapor*, Temmuz, 1998.
- Cigerli, Sabri et Le Saout, Didier, *Öcalan et le PKK. Les mutations de la question kurde*, Maisonneuve et Larose, 2005.
- Cizre, Ümit, “Demythologizing The National Security Concept: The Case of Turkey”, *Middle East Journal*, vol 57, n°2, Spring, 2003, pp.213-229.
- Cizre-Sakallıoğlu, Ümit, “The Anatomy of the Turkish Military’s Political Autonomy”, *Comparative Politics*, vol 29, n°2 (january), 1997.

- Copeaux, Etienne, « Le consensus obligatoire », in Rigoni Isabelle (dir.), *Turquie : les mille visages. Politique, religion, femmes, immigration*, Paris, Syllepse, 2000, pp. 89-104.
- Copeaux, Etienne, *Espaces et temps de la nation turque, Analyse d'une historiographie nationaliste 1931-1993*, Editions du CNRS, 1997.
- Dagi, Ihsan D., "Human Rights, Democratization and the European Community in Turkish Politics: The Özal Years, 1983-87", *Middle Eastern Studies*, vol 37, n°1, January 2001, pp. 17-40.
- Demirel, Tanel, *Political Party Elites and the Breakdown of Democracy: The Turkish case, 1973-1980*, Phd. The Département of Political Science and Public Administration, Bilkent University, 1998.
- Dorronsoro, Gilles (dir), *La Turquie conteste. Mobilisations sociales et régime sécuritaire*, Editions du CNRS, 2005.
- Dorronsoro, Gilles, *La mouvance Hizbullah*, dossiers de l'IFEA, 2004.
- Ergil, Doğu, *Doğu Sorunu*, TOBB, 1995.
- Foucault, Michel, *Il faut défendre la société*, Gallimard-Seuil, 1997.
- Hablemitoğlu, *Alman Vakıfları ve Bergama Dosyası*, Istanbul, Otopsi, 2001.
- Harris, George, "The role of The Military in Turkish Politics", *Middle Eastern Studies*, vol XIX, 1965.
- Heper, Metin et Evin, Ahmet (ed), *Third Turkish Republic*, Boulder, Westview Press, 1994.
- Kavuncu, Mustafa, *Seyyid Ahmed Arvasi, Hayatı-Tefekkür-Eserleri*, Burak Yayınevi, 1992.
- Levitsky, Steven et Way, Lucan A. « The Rise of Competitive Authoritarianism », *Journal of Democracy*, April, 13 (2), 2002.
- Massicard, Elise, *L'autre Turquie*, PUF, 2005.
- Massicard, Elise, Les élections du 2 novembre 2002 :
- O'Donnell, Guillermo et Schmitter, Philippe, (ed), *Transitions from Authoritarian Rule : Southern Europe*, John Hopkins University Press, 1991.
- Öktem, Emre, "La Cour Constitutionnelle turque définit le nationalisme, principe de la République", *Revue du Droit public et de la science politique en France et à l'étranger*, n°4, 1999.
- Öngün, Emre, L'"effet retour" des stratégies transnationales. La modification de l'agenda et du répertoire d'action du syndicat KESK", in Dorronsoro, Gilles (ed), *La Turquie conteste, op. cit.*
- Özen, Haldun, *Entelektüelin Dramu. 12 Eylül'ün Cadı Kazanı*, Imge Kitabevi, 2002.
- Perinçek, Doğu, *Çiller Özel Örgütü*, Kaynak Yayınları, 1996.
- Piar-Gallup, *Kürt Araştırma*, 29 Eylül-25 Ekim, 1994.
- Sağnak, Mehmet, *Medya-Politik (1983-1993 Yılları Arasında Medya-Politikacı*

İlişkileri), Eti Kitapları, 1996.

Sarayı, S., “Political Patronage in Turkey”, in Gellner E. and Waterbury J. (ed.), *Patrons and Clients in Mediterranean Societies*, London, Duckworth, 1973, pp. 103-113

Schick, Irvin C., et Tonak, Ahmet (ed), *Turkey in Transition*, New York, Oxford University Press, 1978.

Seufet, Günter, Vorhoff Karin, Yerasimos, Stefanos, *Civil Society in the Grip of Nationalism*, Orient Institut et IFEA, 2000.

Sevgat, Bedran, *Diyarbakır Zindanı*, deux tomes, Mem Yayınları, 2001.

TBMM, *Faili Meçhul siyasal cinayetleri araştırma Komisyon*, Ayyıldız Yayınları 1995.

TIHV (Türk İnsan Hakları Vakfı), *Iskençe Dosyası, Gözaltında ya da Cezaevinde Ölenler, 12 Eylül 1980 12 Eylül 1995*, TIHV, 1996.

Toumarkine, Alexandre, “Les protestations écologistes en Turquie dans les années 90”, in Dorransoro, Gilles (ed), *La Turquie conteste, op cit.*

Une recomposition de la vie politique turque ?, Dossier de l’IFEA, 2003.

Uysal, Aysen, *Sûreté de l’Etat et Mobilisations Protestataires en Turquie: L’exemple de la “Bande au Crayon”*, DEA, Paris 1, 2000.

Vaner, Semih, “The army”, in Schick, Irvin, et Tonak, Ahmet, (ed), *Turkey in Transition*, Oxford University Press, 1987.